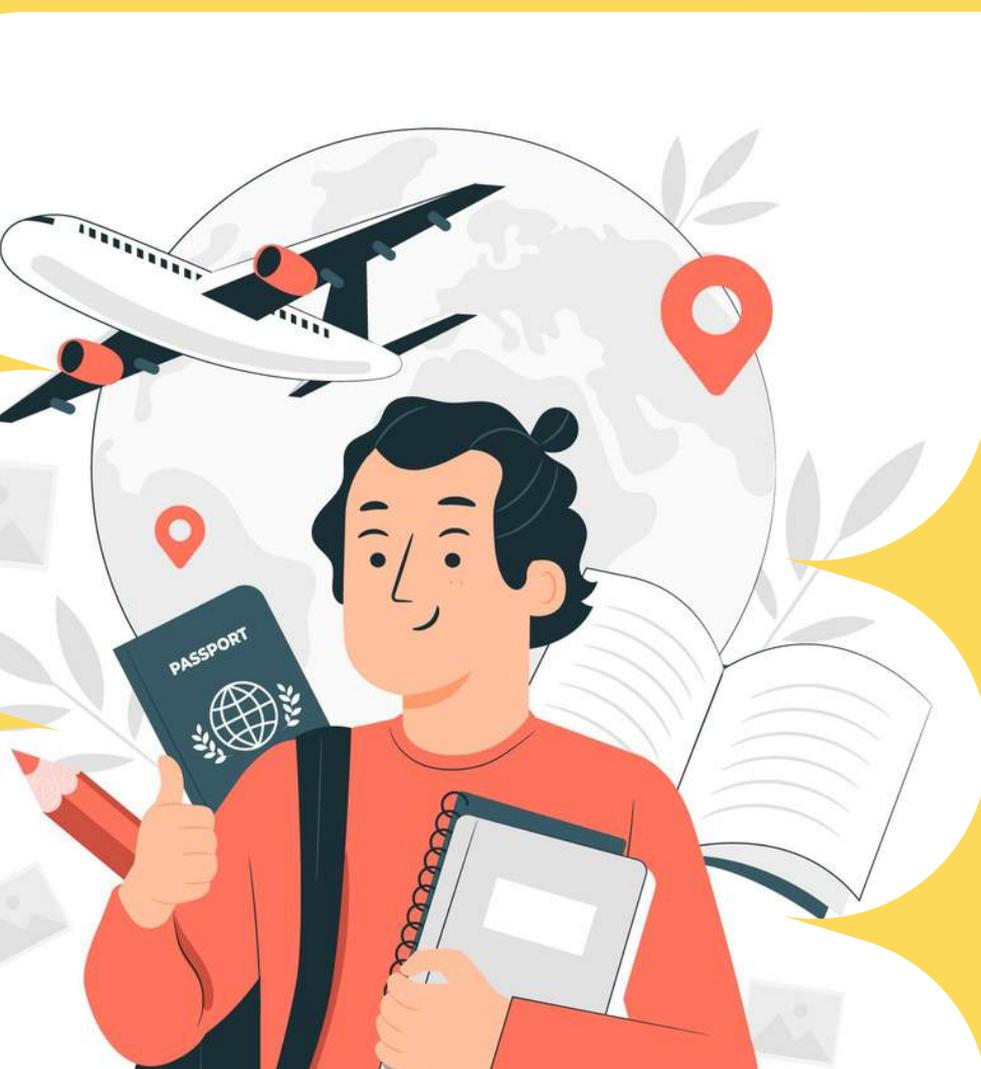


VERSION DU 11 MARS 2025

Procédure d'attribution des bourses Erasmus dans les écoles de l'IPL

Informations pour les étudiants de CPE,
ECAM LaSalle, ISARA et ITECH



SOMMAIRE

IPL ET LES ÉCOLES

- Contacts

1

2

SÉLECTION

- Subvention Européenne
- Types de mobilité

TAUX MENSUELS DES BOURSES

- Montant des bourses Erasmus+
- Inclusion et Diversité

3

4

ATTRIBUTION DES BOURSES

- Critères d'attribution

PROCÉDURES

- Pièces justificatives
- Étapes de la demande

5

6

VERSEMENTS

- Acompte
- Solde

IPL ET LES ÉCOLES

L'IPL est consortium Erasmus+ depuis 2001 et à ce titre, gère la partie administrative et financière des bourses de mobilité Erasmus+ pour 4 écoles :

- **CPE** : pour les mobilités de stage uniquement
- **ECAM LaSalle**: pour les mobilités académiques et de stage
- **ISARA** : pour les mobilités de stage uniquement
- **ITECH** : pour les mobilités académiques et de stage

Toutes les écoles communiquent en interne sur la possibilité d'effectuer des mobilités avec une bourse Erasmus+. N'hésitez pas à contacter le service des Relations Internationales de votre école pour de plus amples informations :

Contacts référents Erasmus + par école :



Maxime JORROT :
maxime.jorrot@cpe.fr



Caroline HANRAS :
caroline.hanras@ecam.fr



Stéphanie GARDET :
sgardet@isara.fr



Julie PONTVIANNE :
julie.pontvianne@itech.fr

SÉLECTION

Subvention Européenne



Chaque année, l'IPL reçoit une subvention européenne pour financer les mobilités étudiantes. Les montants de ces subventions varient d'une année à l'autre, ce qui influence le nombre et le montant des bourses attribuées aux étudiants.



Les critères d'attribution sont révisés annuellement en fonction des changements dans la politique européenne.



L'objectif commun des écoles est d'offrir des bourses au plus grand nombre d'étudiants possible, mais celles-ci peuvent être partielles : **le séjour ne sera pas indemnisé sur toute sa durée et la bourse ne couvrira pas tous les frais.**

Durée d'une bourse

2 MOIS MINIMUM

12 MOIS MAXIMUM

24
mois

Durée maximum cumulée par étudiant durant sa formation d'ingénieur : Stage en entreprise et séjour académique inclus.



Mobilité académique

Les écoles ayant une politique internationale et des effectifs différents, l'attribution des bourses peut varier d'une école à l'autre.

ITECH :

- Tous les étudiants peuvent prétendre à la bourse quel que soit leur niveau académique et leurs ressources financières.

ECAM LaSalle :

- Tous les étudiants peuvent prétendre à la bourse quel que soit leur niveau académique et leurs ressources financières. Les critères de sélection interne reposent sur le niveau linguistique de l'étudiant ; les résultats académiques et le dossier de motivation (CV ; Lettre et vidéo de 3 min).



Mobilité de stage

Pour les stages, sont privilégiées les mobilités qui représentent une réelle opportunité d'apprentissage et d'évolution professionnelle pour les étudiants ; chaque dossier est étudié au cas par cas.

Seuls les stages délivrant des ECTS seront pris en compte dans l'attribution d'une bourse Erasmus+.

Chaque école organise le processus de sélection en interne.

Merci de contacter le service des Relations Internationales de votre école pour connaître les modalités de candidature à une bourse Erasmus+.

TAUX MENSUELS DES BOURSES SELON LES PAYS DE DESTINATION

Les étudiants partant en échange académique ou en stage dans un pays européen ou non-européen peuvent recevoir une bourse mensuelle dont le montant varie selon la destination.



La bourse ERASMUS+ n'a pas vocation à couvrir tous les frais.

MOBILITÉ VERS PAYS PROGRAMME ET PAYS TIERS ASSOCIES (INTRA EUROPÉEN)

GROUPE	PAYS DE DESTINATION	ÉCHANGES ACADEMIQUES	STAGES
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France , Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède + Andorre , Monaco , Etats de la cité du Vatican , iles Féroé , Royaume Uni , St Marin , Suisse* .	348 €	498 €
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque.	292 €	442 €
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Macédoine du Nord, Roumanie, Turquie, Serbie.	292 €	442 €
	Pays tiers non listés ci-dessus*		700€

* Depuis 2021, les bourses Erasmus+ sont disponibles également pour des mobilités en dehors des pays programme Erasmus+. Cependant, les attributions de bourses pour des mobilités dans des pays hors programme sont **limitées à 20% du montant global de la subvention** : c'est pourquoi les écoles ne pourront pas satisfaire toutes les demandes de mobilités dans les pays hors programme via les bourses Erasmus+ ou les demandes pourront être satisfaites, mais de manière partielle.

Pour rappel, les écoles disposent également des bourses régionales qui permettent d'effectuer des mobilités partout dans le monde. Contactez le service des Relations Internationales de votre école pour comprendre les solutions qui s'offrent à vous.

Inclusion et Diversité

Dans les cas suivants, vous pourrez percevoir un supplément **sur présentation de justificatifs** :

250€/mois

Vous êtes :

- En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
- Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)
- Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville
- Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7
- Appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€

Frais de voyage



Les frais de voyage sont indemnisés sur la base de la distance en Km entre l'école d'origine et l'institution d'accueil ainsi que sur le moyen de transport utilisé (sur présentation des justificatifs) :

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE (train, bus, covoiturage, vélo)
10 à 99 km : 28 € 100 à 499 km : 211 € 500 à 1999 km : 309 € 2000 à 2999 km : 395 € 3000 à 3999 km : 580 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 € 500 à 1999 km : 417 € 2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € + jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet

ATTRIBUTION DES BOURSES

Les écoles ayant une politique internationale et des effectifs différents, l'attribution des bourses peut varier d'une école à l'autre.



Pour les mobilités académiques :

- **ECAM LaSalle** : les mobilités sont indemnisées pour la durée de 4 mois (souvent la durée réelle de l'échange académique)
- **ITECH** : les mobilités sont indemnisées entièrement.



Pour les mobilités de stage :

Sont prises en compte également les indemnités de stage délivrées par les entreprises ainsi que tout autre type d'indemnités diverses (ex. logement offert par l'entreprise d'accueil, maintien du salaire de la part des entreprises et indemnités OPCO pour les apprentis, etc...).





Critères d'attribution selon la durée du stage :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION POUR LES MOBILITÉS DE STAGE DE 2 À 6 MOIS DANS LES PAYS-PROGRAMME

MONTANT DES INDEMNITÉS/MOIS	ESTIMATION D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE		
	Pour un stage de 2 mois	Pour un stage de 3 mois	Pour un stage de 4 à 6 mois
0 < 1200 € :	100%	100%	100%
De 1201 € à 2000 € :	100%	75%	50%
> 2000€ :	Un arbitrage pourra se faire au cas par cas dans chaque école		

CRITÈRES D'ATTRIBUTION POUR LES MOBILITÉS DE STAGE DE 6 À 12 MOIS DANS LES PAYS-PROGRAMME:

MONTANT DES INDEMNITÉS/MOIS	ESTIMATION D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE
	Pour un stage de 6 à 12 mois
< 750 €:	100%
De 751€ à 900€ :	75%
De 901€ à 1000€	65%
De 1001€ à 1500€ :	50%
> A 1501€	Un arbitrage pourra se faire au cas par cas dans chaque école

Exemple :



Un étudiant d'une des écoles de l'IPL part, en avion, effectuer un stage de 3 mois en Norvège.



Son stage est indemnisé par l'entreprise d'accueil à hauteur de 1 300 € / mois.



Norvège (Groupe 1) bourse totale
= 498 €/mois * 3 mois = 1 494 €



Comme il est indemnisé par l'entreprise d'accueil à hauteur de 1 300 €/mois, il aura droit à une bourse partielle couvrant 75% de la bourse éligible, c'est-à-dire 1 120,50 € au total + 309 € de frais de transport standard = 1 429.50 €.

PROCÉDURES

Documents et renseignements à faire parvenir au coordinateur Erasmus+ de votre école qui transmettra à l'IPL :



Document demande de bourse à compléter et envoyer.
(Téléchargeable ici).



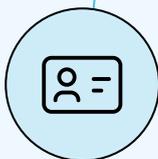
CV



RIB



**Attestations d'assurance :
responsabilité civile / couverture
sécurité sociale maladie / accidents /
rapatriement / invalidité / décès
valable dans un autre pays européen**



**Carte européenne d'assurance
maladie à demander à votre SS
étudiante ou assurance spécifique**



**Justificatifs de transport éco-
responsable (train, bus ou
covoiturage) si c'est le cas**



**Justificatifs de votre
situation d'ayant droit au
regard des critères
inclusion**

PROCÉDURES

Si la demande de bourse est acceptée, vous recevrez :

1

UN LIEN VERS UN TEST DE LANGUE

Pour évaluer votre niveau et bénéficier au besoin de cours de langues gratuits et de qualité : [cliquez ici](#).

2

UN KIT DE MOBILITÉ

le « kit de mobilité » qui se compose de:

KIT DE MOBILITE

- Contrat de mobilité stage ou échange ERASMUS+, établi entre l'étudiant et l'IPL, détaillant le montant et la durée de la bourse.
- Pour les stages : un Learning Agreement entre vous, votre école et l'entreprise (précisant les heures, tâches, compétences et évaluation).
Pour les mobilités académiques, un OLA (Online Learning Agreement qui reprendra le programme de cours que vous suivrez dans l'université d'accueil et qui remplacera les cours que vous auriez dû suivre dans votre école.
- La Charte de l'étudiant ERASMUS

3

UN CERTIFICAT DE PRÉSENCE

À faire signer par le tuteur (pour les stages) ou le service des relations internationales (pour les échanges académiques), il confirme la date d'arrivée. Il est à retourner à l'IPL par mail.

VERSEMENTS



ACOMPTE

**70% de
la bourse**

Virement sur votre compte bancaire dès que le dossier sera complet (IPL est en possession de l'original du contrat de mobilité signé par vous-même, du Learning agreement signé par les trois parties et de l'attestation de présence).



SOLDE

**30% de
la bourse**

Virement sur votre compte bancaire après réception de l'attestation de présence de fin de séjour et réalisation du rapport en ligne

L'Agence Europe Education Formation France impose une gestion très stricte des dossiers de bourses. Il est donc impératif de bien suivre la procédure ci-dessus. A défaut, vous pouvez être amené à rembourser ce que vous aurez perçu.